



AVIS PUBLIC


RÈGLEMENT MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

- **Que**, le Conseil municipal à une séance tenue le 1^{er} avril 2019 a adopté le règlement #19-759 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme (règlement #15-672) »;
- **Que**, ce règlement a reçu une attestation de conformité de la MRC de La Côte-de-Beaupré en date du 11 juin 2019.
- **Que**, les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du secrétaire-trésorier et ledit règlement entrera en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 14 juin 2019

Avis numéro : 2019-45



Martin Leith
Secrétaire-trésorier

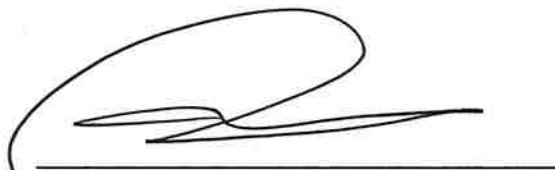
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil :

1. Hôtel de ville
2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
3. Église
4. Marché du village Dany Drouin
5. Marché Mont-Ste-Anne
6. Garage Daniel Morency

le 14 juin 2019, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, Le 14 juin 2019



Martin Leith
Secrétaire-trésorier